

Info+Saint-Esprit

Bulletin mensuel d'information publié par la Municipalité de Saint-Esprit

Janvier 2021 - numéro 362



Mairie :

21, rue Principale

Saint-Esprit (Québec) J0K 2L0

tél. : (450) 831-2114

fax. : (450) 839-6070

courriel: info@saint-esprit.ca

site Web: <http://www.saint-esprit.ca>

horaire: Lundi au jeudi - 8 h 30 à 12 h
et - 13 h à 17 h
Vendredi - 8 h à 13 h

Michel Brisson, maire

Conseillers :

district 1 : Claude Gosselin

district 2 : à venir

district 3 : Sandra Cardin

district 4 : Richard Pitre

district 5 : Ginette Brien

district 6 : Maxime Villemare

Caroline Aubertin, directrice générale

Catherine Gagnon, réception et taxation

Annie Chaumont, technicienne administrative

Julie Lacombe, coord. aux loisirs

Jean-François Boileau, directeur des
infrastructures et de l'aménagement

Sylvain Boudreault, inspecteur voirie

Stéphan Charbonneau, inspecteur voirie

Mélanie Marchand, inspectrice municipale

Bibliothèque : (450) 831-2274

Gymnase : (450) 831-2114 poste 7530

Urgence fin de semaine : (450) 916-7114

Feu, Ambulance, Police : 9-1-1

Sûreté du Québec : 1-800-434-1001

Info Santé CLSC Montcalm 8-1-1 1-888-256-0404

Permis de brûlage: 1-800-567-9372

Service incendies de la

MRC Montcalm: 1-888-242-2412, option 3

SPCA (sans frais): 1 855 440-7722

à toute heure du jour ou de la nuit
sept jours par semaine.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 1er février 2021, 20 h

Fermée au public / COVID-19

INFORMATIONS TAXATION 2021

Les comptes de taxes pour l'année 2021

vous seront envoyés vers la fin-février 2021

Versement # 1 : Lundi le 29 mars 2021

Versement # 2 : Mardi le 29 juin 2021

Versement # 3 : Mercredi le 29 septembre 2021

PERMIS DE BRÛLAGE

1 800-567-9372

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	2
MOT DU MAIRE	3-4
COVID-19	5-6
CHRONIQUE MUNICIPALE	7-15
CHRONIQUE RÉGIONALE	16
CHRONIQUE DU PATRIMOINE	17-20
CHRONIQUE PRÉVENTION	21-28
CLUB FADOQ SAINT-ESPRIT - LES COEURS JOYEUX INC.	29-30
BIBLIOTHÈQUE ALICE-PARIZEAU	31-35
CALENDRIER DES COLLECTES.....	36



Mairie fermée

***Dans le cadre de la formation «Habiletés de direction»,
une réunion administrative mensuelle se tiendra le lendemain
de toutes les sessions ordinaires du conseil de 8 h 30 à 9 h 30.
Merci de votre précieuse collaboration.***

La direction



Le bénévolat

À cause de la pandémie et des restrictions gouvernementales sur les rassemblements, la municipalité de Saint-Esprit a voulu quand même souligner le bénévolat de certains de ses citoyens.

C'est pourquoi, nous avons livré chez nos bénévoles impliqués au niveau municipal, le jeudi 14 janvier 2021, un panier cadeaux locaux.

Merci pour votre temps et votre implication !

Le bénévolat

Le bénévolat est composé d'actions qui se font sans obligations et à titre gracieux. Est-il différent de l'entraide? À mon sens oui, car l'entraide signifie : aide mutuelle, solidarité entre les parties. Or, s'il y a une motivation à la source de l'engagement (comme répondre à une cause, mettre ses compétences au service de la communauté, etc.), s'engager dans le bénévolat c'est aussi un moyen pratique pour améliorer significativement notre propre qualité de vie.

Si le bénévolat stimule le bonheur, donne un sens à la vie, si la communauté qu'en bénéficie devient vivante et active, alors à nos bénévoles de Saint-Esprit qui sont déjà engagés, les membres du conseil municipal vous disent bravo et merci!

Cliniques de dépistage COVID - 19

Lanaudière | COVID-19
Où se faire dépister?

Cliniques sans rendez-vous

- 300, rue Louis-Blériot à Mascouche
- Centre hospitalier De Lanaudière
1000, boulevard Sainte-Anne à Saint-Charles-Borromée
*accessible par le chemin du Golf Ouest

7 jours sur 7, de 8 h à 20 h

Pour prendre rendez-vous

Dans toute la région de Lanaudière
Composez le 1 877 644-4545 ou
remplissez le formulaire sur notre site Web.

Clinique mobile sans rendez-vous

Dans toute la région de Lanaudière
Pour connaître les endroits de la
clinique mobile, visitez notre site Web.

Qui doit se faire dépister?

Les personnes qui présentent des
symptômes, ayant eu un contact étroit
avec une personne atteinte de la COVID-19
ou les personnes jointes par la Direction de
santé publique.

Une attestation de présence vous sera remise afin de vous permettre
de valider vos déplacements en dehors du couvre-feu.

ciss-lanaudiere.gouv.qc.ca 1 877 644-4545

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Lanaudière
Québec

Nomination à la MRC Montcalm

- Préfet par intérim : Monsieur Patrick Massé
- Préfète suppléante : Madame Véronique Venne
- Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim : Monsieur Nicolas Rousseau

Nomination du SSI (Service de sécurité incendie) Montcalm

- Directeur : Monsieur François Thivierge
- Directeur adjoint : Monsieur Jocelyn Belisle

SSI Montcalm

Une nouvelle municipalité de la MRC Montcalm devient membre du SSI Montcalm :
Saint-Jacques

Le SSI Montcalm est composé de 4 municipalités :

- Saint-Alexis;
- Saint-Esprit;
- Saint-Jacques;
- Saint-Roch-de-l'Achigan.

COVID-19

Se faire dépister dès l'apparition du premier symptôme : c'est important

Dans le contexte actuel où la transmission communautaire du virus est très soutenue, la Direction du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière désire rappeler à la population que le dépistage est un geste de première importance à poser pour limiter la transmission du virus.

Le directeur de santé publique de Lanaudière, le Dr Richard Lessard, rappelle d'ailleurs qu'il est primordial de collaborer avec la santé publique lors des enquêtes épidémiologiques et de se faire dépister dès l'apparition du premier symptôme.

La Direction du CISSS précise que le dépistage sans rendez-vous se poursuit jusqu'à 20 h, 7 jours sur 7, et ce, malgré l'entrée en vigueur d'un couvre-feu depuis le 9 janvier dernier. Une attestation est en effet remise à toutes les personnes qui pourraient se trouver sur le chemin du retour après 20 h, en raison d'un dépistage.

Le dépistage : un devoir

« Nous observons, depuis quelque temps, que des personnes présentant des symptômes tardent à se faire dépister, de souligner le Dr Lessard. Ceci augmente les risques de contamination avec l'entourage et c'est ce qu'il faut éviter. J'invite donc la population à se faire dépister dès l'apparition du moindre symptôme, et ce, même s'il est léger. Plus on se fait dépister rapidement, plus il est possible d'isoler les personnes atteintes ou susceptibles d'être atteintes, ce qui a un impact réel sur le contrôle de la propagation du virus ».

Modalités de dépistage

Plusieurs options sont offertes aux personnes qui désirent se faire dépister :

- Sur rendez-vous;
- Sans rendez-vous;
- Aux cliniques mobiles de dépistage.

Pour connaître les modalités de dépistage offertes à la population, veuillez consulter le [site Web du CISSS](#) ainsi que sa page Facebook.

En terminant, le Dr Lessard rappelle à la population que nous avons tous un rôle à jouer dans cette lutte à la pandémie. C'est pourquoi il invite la population de Lanaudière à respecter rigoureusement les dernières consignes émises par le gouvernement et à continuer à appliquer la distanciation physique, le lavage des mains et le port du masque.

Source : Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

Renseignements :

Pascale Lamy

Directrice des affaires institutionnelles et des relations publiques

Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

Téléphone : 450 759-5333, poste 2685

pascale.lamy@ssss.gouv.qc.ca

Lanaudière | COVID-19
Où se faire dépister?

Cliniques sans rendez-vous

- 300, rue Louis-Blériot à Mascouche
- Centre hospitalier De Lanaudière
1000, boulevard Sainte-Anne à Saint-Charles-Borromée
*accessible par le chemin du Golf Ouest

7 jours sur 7, de 8 h à 20 h

Pour prendre rendez-vous

Dans toute la région de Lanaudière
Composez le 1 877 644-4545 ou remplissez le formulaire sur notre site Web.

Clinique mobile sans rendez-vous

Dans toute la région de Lanaudière
Pour connaître les endroits de la clinique mobile, visitez notre site Web.

Qui doit se faire dépister?

Les personnes qui présentent des symptômes, ayant eu un contact étroit avec une personne atteinte de la COVID-19 ou les personnes jointes par la Direction de santé publique.

Une attestation de présence vous sera remise afin de vous permettre de valider vos déplacements en dehors du couvre-feu.

cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca 1 877 644-4545

Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière
Québec

BUDGET ET TAXATION

Le 16 décembre dernier, les membres du conseil municipal adoptaient le règlement 651-2020 concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2021.

La taxe foncière générale est à taux variés. Les taux de taxes basés sur l'évaluation foncière, soit la taxe générale, la quote-part de la MRC, celle du service incendie ainsi que celle du service de la dette totalise, un taux de :

- Pour les immeubles résiduels (résidentiels) : 0.7427 \$ par 100 \$ d'évaluation;
- Pour les immeubles non résidentiels dont l'évaluation foncière imposable se situe entre 0 \$ et 999 999 \$: 0.9999 \$ par 100 \$ d'évaluation;
- Pour les immeubles non résidentiels dont l'évaluation foncière imposable se situe à 1 000 000 \$ et plus : 1.2305 \$ par 100 \$ d'évaluation;
- Pour les immeubles de 6 logements et plus : 0.9898 \$ par 100 \$ d'évaluation;
- Pour les immeubles agricoles : 0.7427 \$ par 100 \$ d'évaluation.

Donc, voici un résumé des taxes de services :

- Taxe d'eau potable passe de 221 \$ à 258 \$ en 2021;
- Taxe d'égout passe de 205 \$ à 204 \$ en 2021;
- Taxe de collecte des matières résiduelles passe de 94 \$ à 102 \$ en 2021;
- Taxe d'égout industriel passe de 561.88 \$ à 561.35 \$ en 2021 ;
- Taxe d'écocentre passe de 31 \$ à 32 \$ en 2021.

Le budget de fonctionnement quant à lui passe à 4 272 961 \$, tandis que les revenus liés à la taxe passent à 3 320 981 \$.

Comme l'an passé, le paiement du compte de taxes pourra s'effectuer en 3 versements si le compte excède 300 \$. Le taux d'intérêt est maintenu à 12 % pour les comptes impayés. Les dates de versement ont été fixées comme suit :

- Le 1^{er} versement : 29 mars 2021
- Le 2^e versement : 29 juin 2021
- Le 3^e versement : 29 septembre 2021

En vertu de l'article 205.1 de la Loi sur la fiscalité municipale une compensation pour services municipaux de 0.60 \$ / 100 \$ d'évaluation est imposée aux propriétaires des immeubles visés au paragraphe 5 de l'article 204 de cette même loi.

CHRONIQUE MUNICIPALE

RÈGLEMENT 651-2020	
ADOPTION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LE BUDGET ET LA TAXATION DE L'EXERCICE FISCAL 2021	
REVENUS	BUDGET 2021 (0.7427\$/100\$ éval. - catégorie immeubles résiduels)
Taxes générales	3 320 981 \$
Taxes de secteur	5 568 \$
Taxes services municipaux (sur autre base)	445 223 \$
Paiements tenant lieux de taxes	37 500 \$
Transferts	140 004 \$
Autres revenus	323 685 \$
TOTAL REVENUS	4 272 961 \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Administration générale	960 880 \$
Sécurité publique	675 494 \$
Transport	806 198 \$
Hygiène de milieu	656 798 \$
Santé et bien-être	6 835 \$
Aménagement, urbanisme et développement	371 636 \$
Loisirs et culture	333 669 \$
Frais de financement	112 644 \$
SOUS-TOTAL	3 924 154 \$
CONCILIATION	
Financement	
Financement	- \$
Remboursement de la dette à long terme	208 300 \$
Affectations	
Activités d'investissement	97 500 \$
Affectations	43 007 \$
SOUS-TOTAL	(348 807) \$
TOTAL DÉPENSES	4 272 961 \$
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE À DES FINS BUDGÉTAIRES	- \$

CHRONIQUE MUNICIPALE

INVESTISSEMENTS PRÉVUS	2021				
	Dépenses	Subvention	FDR - Surplus	Financement	TAXE FONCIÈRE
IMMOBILISATIONS					
Installation de bornes électriques (Stationnement Mairie)	15 000 \$	7 500 \$			7 500 \$
Réfection routière sans services d'aqueduc ou d'égouts (Rang Rivière sud)	2 000 000 \$			2 000 000 \$	- \$
Rue Serge (affectation fin. Règlement antérieur)	100 000 \$			100 000 \$	- \$
Réfection rue Turcotte	250 000 \$			250 000 \$	- \$
Achat - Véhicules voirie			45 000 \$		
Finalisation du rang des Continuations (40 pieds pour finir le rang)	40 000 \$				40 000 \$
Augmentation de la STEP	500 000 \$			500 000 \$	- \$
Problématique aqueduc et pluviale - Rivest (TECO 2019-2023) et ajout piste cyclable	1 611 000 \$	800 000 \$		811 000 \$	- \$
Réaménagement centre du village autour église (plan directeur pluvial) et ajout piste cyclable	200 000 \$	100 000 \$		100 000 \$	- \$
Gainage du réseau d'égout de la rue Grégoire (JF)	100 000 \$	50 000 \$		50 000 \$	- \$
Réfection du ponceau canalisant le cour d'eau Rochon-Paquette sous le secteur domiciliaire phase 1 Avila et Rivest (+ou- 150 m)	50 000 \$			25 000 \$	25 000 \$
Équipements pour augmenter débit à l'usine de filtration	100 000 \$			100 000 \$	- \$
Agrandissement du périmètre urbain (acquisition) (SURPLUS)	100 000 \$		100 000 \$		- \$
Acquisition d'une propriété sur rue Principale (FDR)	300 000 \$		300 000 \$		- \$
Acquisition d'une propriété sur rue Montcalm (SURPLUS)	300 000 \$		300 000 \$		- \$
Réseau cyclable (HORIZON) phase 1	249 860 \$	124 930 \$		124 930 \$	- \$
Patinoire couverte et autres infrastructures de Loisirs sportifs	1 000 000 \$	666 600 \$		333 400 \$	- \$
Acquisition et aménagement terrain sportif	300 000 \$		300 000 \$		- \$
Aménagement Skate Park (FDT)	100 000 \$	80 000 \$			20 000 \$
Nouvel herse plus sécuritaire	5 000 \$				5 000 \$
TOTAL	7 320 860 \$	1 829 030 \$	1 045 000 \$	4 394 330 \$	97 500 \$

* référence : extrait du programme triennal d'immobilisation 2021-2023

COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2021

Collecte de feuilles

Il y aura 4 collectes de feuilles pour l'année 2021 :

- Mardi 4 mai 2021;
- Mardi 4 mai 2021;
- Mardi 5 octobre 2021;
- Mardi 19 octobre 2021;
- Mardi 2 novembre 2021.

Nous désirons vous aviser que les sacs noirs et les sacs verts ne sont pas acceptés lors de ces collectes. Nous vous conseillons d'utiliser uniquement des sacs orange. Le calendrier des collectes est disponible à la mairie ainsi que sur le site Internet de la municipalité : <https://www.saint-esprit.ca/citoyens/services-aux-citoyens/gestion-des-matieres-residuelles>

Collectes hivernales

Veuillez prendre note que lors de tempête de neige, il est important de déneiger et déglacer vos bacs avant de les placer en bordure de route. De plus, vérifier à ce que vos bacs ne soient pas trop en bordure de rue afin de faciliter le déneigement des routes. Merci!

BACS À ORDURES SUPPLÉMENTAIRES

Depuis le 1^{er} février 2020, l'entrepreneur des collectes des matières résiduelles a l'obligation de ramasser, lors de la collecte des déchets, qu'un seul bac roulant pour chacune des unités d'occupation résidentielle. Si vous avez plus de 1 bac à ordures (donc, 2 au total), vous devez vous procurer une étiquette pour le 2^e bac à déchets seulement.

Les étiquettes de couleur mauve 2021 pour les bacs supplémentaires sont maintenant disponibles à la mairie de la municipalité. Veuillez prendre note que pour l'année 2021 le coût de l'étiquette est de 102 \$.

Afin que votre bac à déchets supplémentaire soit vidé, vous devez vous procurer l'étiquette. Vous pouvez récupérer votre étiquette à la mairie sur les heures d'ouverture.

Merci de votre compréhension!

CRÉDIT D'IMPÔT POUR MISE AUX NORMES D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES RÉSIDENTIELLES

Vous pourriez avoir droit au crédit d'impôt remboursable pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles si, entre autres, les conditions suivantes sont remplies :

- vous résidiez au Québec le 31 décembre de l'année visée par la demande (ou le jour où vous avez cessé de résider au Canada);
- vous ou votre conjoint avez conclu une entente **après le 31 mars 2017** avec un entrepreneur qualifié afin qu'il réalise des travaux portant sur des installations d'assainissement des eaux usées à l'égard d'une habitation admissible (soit, en règle générale, une habitation située au Québec dont vous êtes propriétaire et qui constitue votre lieu principal de résidence ou, à certaines conditions, un chalet dont vous êtes propriétaire);
- les dépenses engagées pour ces travaux ont été **payées dans l'année visée par la demande**.

Ce crédit d'impôt s'applique pour les années 2017 à 2022 seulement.

Calcul du crédit

Le crédit d'impôt maximal qui peut être accordé pour votre habitation, pour les années 2017 à 2022, est de 5 500 \$.

Pour connaître toutes les conditions donnant droit à ce crédit d'impôt et pour en calculer le montant, remplissez le formulaire *Crédit d'impôt pour mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles* ([TP-1029.AE](#)).

SOURCE :

<https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credit-dimpot-pour-mise-aux-normes-dinstallations-dassainissement-des-eaux-usees-residentielles/>

| MARCHÉ DE NOËL VIRTUEL 2020 |

La municipalité désire remercier Madame Christine Groleau pour son implication et pour nous avoir fait part de cette merveilleuse idée ainsi que pour nous avoir grandement aidé à la mise sur pied du marché virtuel.

Remerciements également à Madame Josianne Bilodeau pour nous avoir prêté gracieusement son local au Centre Jyoti afin de tourner les capsules vidéos des exposants et un merci aux journalistes de Plus Libre Montcalm pour leur temps, leur dévouement incroyable et pour leur rapidité à avoir mis le tout en ligne en vue de la période des fêtes.

Un merci sincère à tous les exposants d'avoir embarqué dans cette belle aventure avec nous et merci à tous les citoyens qui ont et qui vont encourager l'achat local dans notre belle région!



Reconnaissance de nos bénévoles 2020

Municipalité de Saint-Esprit

Au nom du conseil municipal, je tiens à souligner l'importance de l'implication des bénévoles. Nous sommes privilégiés de pouvoir côtoyer des bénévoles si dévoués et extraordinaires et de pouvoir les compter au sein de notre équipe.

Pour nous, les bénévoles et les organismes partenaires contribuent directement au succès des activités et événements.

La municipalité de Saint-Esprit a la chance de pouvoir compter sur l'appui, l'encouragement, le temps et la bonne humeur de bénévoles exceptionnels comme vous.

Que vous soyez retraités, étudiants, travailleurs autonomes, aidants, employés, vous êtes toujours là... même avec un agenda très chargé, vous êtes prêts à offrir votre aide!

Chers bénévoles, MERCI mille fois! Votre implication est remarquable et toujours à la hauteur de nos attentes! Vous êtes une source d'inspiration et des modèles exemplaires pour les générations à venir!

Pour le conseil municipal,

Michel Brisson, maire.

BÉNÉVOLES 2020

Nous désirons remercier et féliciter très chaleureusement tous les bénévoles et organismes qui ont contribué à la réussite des activités et événements qui ont eu lieu ou qui se sont impliqués bénévolement à divers niveaux en 2020, soit ceux qui ont œuvré au niveau « du » ou « de » :

- Carnaval hivernal et tournoi de ballon-balai
- Cinéma relâche
- Halloween
- Marché de Noël virtuel
- Fédération des loisirs
- Maison des jeunes
- Bibliothèque municipale
- Comité environnement et aménagement
- Organisation de la pétanque
- Comité du dépouillement d'arbre de Noël

La municipalité de Saint-Esprit a la chance de pouvoir compter sur l'appui, l'encouragement, le temps et la bonne humeur de bénévoles exceptionnels comme vous.

Merci pour votre implication!

MÉDAILLE DE CHIENS 2021

Vous pouvez, dès maintenant, vous procurer à la mairie les médailles de chiens pour l'année 2021. Cependant, en raison de la situation, nous vous demandons de bien vouloir restreindre tout déplacement. Vous pouvez communiquer directement avec la SPCA au 1 855-440-7722.

Merci de votre compréhension.

PERMIS DE BRÛLAGE

Si vous désirez obtenir un permis de brûlage, vous devez communiquer au numéro de téléphone suivant :

1 800 567-9372

QUESTIONNAIRE AUPRÈS DES ÂÎNÉS

La MRC de Montcalm ainsi que 6 de ses municipalités, dont Saint-Esprit, ont entrepris l'élaboration ou la mise à jour d'une politique *Municipalité amie des aînés* (MADA) en vue d'adapter les services et les infrastructures au vieillissement de la population.

Le questionnaire est disponible à la mairie de municipalité. Par contre, compte tenu des recommandations du gouvernement, nous vous le ferons parvenir par la poste, par courriel ou nous pouvons également le déposer dans la boîte aux lettres accrocher au mur à côté de la porte d'entrée de la mairie. Communiquez au 450-831-2114 pour vous en procurer un! Lorsque complété, vous pouvez venir les porter à la mairie. Nous devons recevoir les questionnaires remplis avant le 31 janvier 2021.

De plus, vous pouvez également téléphoner à Mme Isabel Tremblay Dion de la MRC de Montcalm au 450-831-2182, poste 7016. Vous pouvez la contacter si vous avez besoin d'aide afin de remplir ledit questionnaire et autre.

Merci à tous!



Chronique du patrimoine No 2021-1

Pascal Rochon – Guillaume Collin : patrimoine.saint.esprit@gmail.com

D'HIER À AUJOURD'HUI ET UN BRIN D'HISTOIRE

Guillaume Collin, artisan patrimonial de talent et actuellement étudiant en patrimoine et histoire se joint à l'équipe. Il vous fera découvrir, au fil de la chronique Un brin d'histoire, l'histoire de la fondation de Saint-Esprit. Bonne lecture!

D'hier à aujourd'hui – Auberge/Hôtel du village

Première auberge (photo 1) : Au début des années 1880, Camille Vézina acheta une maison afin d'en faire une auberge à l'emplacement actuel de l'ancienne « La Boustifaille ».

Elle ne garda cependant pas longtemps son établissement, car l'auberge fût successivement vendue à Israël Leblanc la même année et par la suite à Honoré Duquette en 1895. En 1912, monsieur Roch Perreault en fit l'achat et la conserva durant 19 années avant de la vendre à madame Durant vers 1927. Cette dernière ne la conserva que 3 ans et la céda à Joseph Pelletier en 1930. Suite à son décès en 1937, son fils Raoul prit la relève. En 1938, un incendie rasa malheureusement l'auberge.



Source : collection privée

Deuxième auberge (photo 2 et 3) : Raoul fit construire une nouvelle auberge sur l'emplacement de l'ancienne la même année.



Source : collection privée

Il conserva son commerce jusqu'en 1946 avant de le vendre à M. Fournier.



Source : collection privée

Deux ans plus tard, en 1948, Raoul racheta l'auberge en collaboration avec M. Constantin Perreault (fils de Roch Perreault, ancien propriétaire au début 1900). Leur association dura 21 ans. Deux autres propriétaires ont opéré cet établissement par la suite soit M. Claude Baril puis G. Desroches. Finalement, depuis 1977, la famille Rivest a fait prospérer cet établissement jusqu'à sa fermeture en 2019. Pendant près de 140, cet établissement fût littéralement au cœur de la vie du village et est aujourd'hui un témoin d'une vie animée.

Un brin d'histoire

Le développement de la Côte du Saint-Esprit et provient de la seigneurie de Lachenaie (1647-1775) La seigneurie de Lachenaie

L'histoire de la municipalité de Saint-Esprit remonte au milieu du XVIII^e siècle. Connus à cette époque sous le nom de la côte du Saint-Esprit, plusieurs éléments sont à prendre en considération afin de permettre une meilleure compréhension de cette période fondatrice. Tout d'abord, le territoire actuel de Saint-Esprit se situe dans ce qui était en 1750 la seigneurie de Lachenaie. Une brève étude sur cette dernière s'avère nécessaire afin de mieux comprendre les débuts de Saint-Esprit. C'est le 11 mai 1670 ^[1] que Charles Aubert de La Chesnaye reçoit en donation de Jean-Baptiste Legardeur de Repentigny la quasi-totalité de la seigneurie de Repentigny. Cette dernière avait jadis été concédée à Pierre Legardeur de Repentigny en 1647^[2]. Suite à cette transaction, la seigneurie prend désormais le nom de son nouveau propriétaire, soit Lachenaie. Quant à la partie ayant demeuré aux Legardeur de Repentigny, il faut savoir que seule celle au sud de la rivière l'Assomption (où est l'actuelle ville de Repentigny) fut conservée. Le début du XVIII^e siècle transforma à nouveau cet immense territoire, suite à l'achat de la seigneurie de Lachenaie par Raymond Martel et Augustin Le Gardeur de Courtemanche, en 1701 ^[3]. À sa mort en 1708, Martel crée les fiefs Martel et Bailleul. En 1715, Pierre Le Gardeur de Repentigny rachète la seigneurie, et il laisse en 1750 à ses enfants des parties de celle-ci. Un résultat important de ce partage est l'acquisition d'une moitié entière de la seigneurie par Pierre-Roch de Saint-Ours en 1765 ^[4]. Malgré cette transaction, l'appellation seigneurie de Lachenaie sera accolée encore quelques années aux gens de la côte du Saint-Esprit, plusieurs contrats de bornage de terres dans la décennie 1770 en témoignent.

La colonisation de la seigneurie de Lachenaie (1647-1750)

La période couvrant les années 1647 et 1700 ne fut point favorable à l'établissement massif de colons dans la seigneurie de Repentigny, tantôt Lachenaie, les guerres franco-iroquoises fréquentes sont un élément justifiant ce découragement. Jusqu'en 1701, peu de concessions sont ouvertes dans les terres de l'immense seigneurie, la population préfère la proximité avec les autres paroisses près du fleuve (dont Lachenaie et Repentigny). La grande paix de Montréal de 1701 apporte la possibilité aux colons d'ouvrir des concessions aux abords des rivières l'Achigan, l'Assomption et Mascouche, déclenchant alors le développement tant espéré de la seigneurie de Lachenaie. Les dernières années du premier quart du XVIII^e siècle voient la naissance d'une paroisse qui aura une influence marquée quant au développement de Saint-Esprit, Saint-Pierre du Portage (l'Assomption, fondée en 1724). Cette fondation entame donc un nouveau chapitre de la colonisation dans la seigneurie de Lachenaie. Autour des années 1750, des colons forment une communauté autour de l'actuelle paroisse de l'Épiphanie, alors connue sous le nom de l'Achigan ^[5]. C'est donc près de la moitié de la seigneurie qui est alors concédée à l'aube des années 1750. Le nord est encore peu connu, quoique certaines concessions existent près de la rivière l'Achigan. Des entreprises d'exploration sont donc lancées dans le fond de la seigneurie afin d'établir de futurs colons ^[6]. C'est ainsi qu'entre en scène deux nouveaux territoires, La Chute (Saint-Roch-de-l'Achigan) et la Côte du Saint-Esprit (Saint-Esprit).

Causes du développement de Saint-Esprit (1740-1775)

Au cours des années 1740-50, des expéditions sont effectuées aux bords de la rivière Saint-Esprit afin d'y établir des colons. Des premières concessions sont attribuées principalement comme monnaie d'échange ou bien «... utilisées comme terres à bois... ^[7] ». La richesse des terres est l'élément qui motiva les premiers défricheurs à s'installer, ceux-ci arrivent surtout après la cession de la Nouvelle-France aux Britanniques en 1763. Ce sont alors principalement des jeunes hommes qui s'établissent en vue d'y faire vivre une famille ^[8]. Malgré un sol fertile, la fin des années 1760 démontre que peu de personnes résident en permanence à la Côte du Saint-Esprit. De plus, la colonisation en cet endroit n'aurait pu se faire aussi aisément sans celle qui se faisait en même temps à La Chute (Saint-Roch-de-l'Achigan). Cette colonisation simultanée eut pour principale conséquence de favoriser l'établissement de réseaux de parenté. Il faut savoir que les colons du fond de la

seigneurie de Lachenaie ne forment pas encore des communautés indépendantes, les terres de la côte du Saint-Esprit et de La Chute sont dans les années 1740-87 un démembrement de la paroisse de Saint-Pierre du Portage (l'Assomption) ^[9]. En effet, ces deux territoires d'arrière seigneurie n'en forment qu'un seul. Ce lien demeura bien des années entre Saint-Pierre du Portage et Saint-Esprit, mais la cohésion entre La Chute et la côte du Saint-Esprit ne demeura pas aussi longtemps. Bien vite, ces deux emplacements voulurent se séparer l'un de l'autre afin de former des paroisses distinctes. Mais avant cela, il fallut bien que ces gens s'établissent au Saint-Esprit. Prochainement, il sera question de leurs premiers habitats. De plus, l'heure est à l'ouverture des concessions, et non à former une communauté distincte. Par contre, cela ne tardera pas. Il sera question de tout cela dans la chronique à venir.

RÉFÉRENCES

- 1 : [« Mise en contexte socio-territorial : seigneuries, paroisses, municipalités et noyaux villageois ». PATRIMOINE BÉCANCOUR. Dir. Étude de caractérisation du territoire et des noyaux villageois de Ville de Bécancour. Section 2, 136p. <http://patrimoinebecancour.com/uploads/section-2-f.pdf>, consulté le 10 janvier 2021. \(Page 28 consultée\).](#)
2. LAHAISE, Robert. « LEGARDEUR DE REPENTIGNY, JEAN-BAPTISTE ». Dans *Dictionnaire biographique du Canada*. Université Laval/University of Toronto, 2003, vol. 2. http://www.biographi.ca/fr/bio/legardeur_de_repentigny_jean_baptiste_2F.html, consulté le 9 janvier 2021.
- 3 : BRYDEN, John. « MARTEL, RAYMOND ». Dans *Dictionnaire biographique du Canada*. Université Laval/University of Toronto, 2003, vol. 2, 2021. http://www.biographi.ca/fr/bio/martel_raymond_2F.html, consulté le 9 janvier 2021.
- 4 : COUILLARD DESPRÉS, Azarie. *Histoire de la Famille et de la Seigneurie de Saint-Ours*. Vol. 2. La Famille et la Paroisse de Saint-Ours : 1785-1916. Saint-Hyacinthe, A.-X. BERNARD, 1917, 473p. (Page 28 consultée).
- 5: THUOT, Jean-René et SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN. *Parcours de bâtisseurs à Saint-Roch-de-l'Achigan : Les lieux de mémoire revisités*. Montréal, Archiv-Histo, 2006, 416p. (Page 21 consultée).
- 6 : *Ibid.*, p. 21.
- 7 : THUOT, Jean-René. « La naissance et le développement de la communauté de Saint-Esprit ». ARCHIV-HISTO et al. Dir. *Saint-Esprit : 1808-2008*. Montréal, Archiv-Histo, 2008, 522p. (Page 22 consultée).
- 8 : *Ibid.*, p. 22.
- 9 : Thuot, *Parcours de bâtisseurs à Saint-Roch-de-l'Achigan*, p. 21.
- 10 : BRISSON, Estelle. *Saint-Esprit : Étude historique de la paroisse de sa fondation à nos jours*. Joliette, Imprimerie Régionale Ltée, 1983, 382p. (Pages 16-17 consultées).
- 11: C'est une hypothèse retenue par Estelle Brisson en 1983. Elle est plausible pour de courtes distances. Brisson, *Saint-Esprit : Étude historique de la paroisse de sa fondation à nos jours*, p. 13-14.
- 12: Thuot, « La naissance et le développement de la communauté de Saint-Esprit », p. 22-23.



L'HIVER ARRIVE ET LES MOTONEIGISTES AUSSI !

Avec la saison hivernale qui arrive à grands pas, la Sûreté du Québec désire rappeler qu'elle sera présente sur les sentiers de motoneige pour s'assurer de la sécurité des usagers et du respect des lois en vigueur.

Cette présence policière vise à sensibiliser les motoneigistes à adopter des comportements responsables et sécuritaires. Des interventions seront réalisées dans les sentiers ainsi qu'aux croisements des chemins publics auprès des motoneigistes qui ont des comportements qui compromettent la sécurité des autres usagers. Une attention particulière sera portée à la capacité de conduite affaiblie par l'alcool, la drogue ou une combinaison des deux, le non-respect de la limite de vitesse et le non-respect des panneaux d'arrêt obligatoires aux croisements des sentiers et des chemins publics.

Conseils de sécurité

Circuler sur les sentiers balisés et **éviter les plans d'eau** : l'état de la glace à certains endroits peut représenter un risque important pour les personnes qui s'aventurent hors des sentiers.

- Éviter de partir seul en randonnée et toujours avertir un proche de l'itinéraire prévu.
- Être particulièrement vigilant à la croisée d'un chemin public.
- Garder la droite en tout temps.
- Respecter la signalisation.
- Ajuster sa vitesse en fonction des conditions des sentiers.
- S'abstenir de consommer de l'alcool ou de la drogue.

Rappel de la réglementation

- La circulation en motoneige est interdite sur les chemins publics sauf en cas d'exception, notamment aux endroits prévus par une signalisation.
- La limite de vitesse maximale en sentier est de 70 km/h.
- Les motoneigistes sont soumis aux mêmes lois que les automobilistes en ce qui concerne la capacité de conduite affaiblie par la drogue, l'alcool ou une combinaison des deux.

La capacité de conduite affaiblie et la vitesse sont les principales causes de collisions mortelles en motoneige. Au cours de la saison 2019-2020, 24 personnes ont perdu la vie en pratiquant ce loisir sur le territoire de la Sûreté du Québec.

Service des communications et de la prévention
Sûreté du Québec (Région de l'Outaouais - Laurentides)
www.sq.gouv.qc.ca

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2021-2022

Les inscriptions pour les futurs élèves de la **Passe-Partout** (votre enfant doit avoir 4 ans au 30 septembre 2021) et de la **maternelle** (votre enfant doit avoir 5 ans au 30 septembre 2021) se tiendront **du lundi 8 février au vendredi 12 février 2021**. Compte tenu de la situation actuelle, les inscriptions se tiendront sur rendez-vous seulement. Veuillez communiquer avec le secrétariat de l'école Dominique-Savio (450-758-3737, poste 0) pour prendre rendez-vous. Lors de l'inscription de votre enfant, vous devez **OBLIGATOIREMENT** présenter l'original de son certificat de naissance (grand format), sa carte d'assurance-maladie ainsi qu'une preuve de résidence du répondant (permis de conduire, compte de taxes, etc.). Si l'inscription n'est pas effectuée durant cette semaine, nous vous informons qu'après le 12 février, la date d'inscription sera prise en compte s'il devait y avoir des transferts d'élèves vers une autre école.

MESSAGE À LA COMMUNAUTÉ



PROCHES
AIDANTS

Vous voyez à l'organisation de vie d'une personne en perte d'autonomie ?

Vous êtes responsable d'un proche qui vit en hébergement ?

Vous partagez le quotidien d'une personne âgée ou d'une personne handicapée ?

Voici des activités pour vous aider dans votre rôle d'aidant !



ATELIER LES CLÉS - Les services et les choix en habitation

Mercredi 20 janvier 2021 - 19h00 à 20h30

Favoriser la réflexion des personnes en perte d'autonomie sur l'utilisation des services de soutien à domicile et face à un éventuel changement de domicile. L'atelier est animé par Chantal Sullivan du CISSSLAN et Suzanne Blanchard du CAB Montcalm.



ATELIER LES CLÉS - Aspects légaux - Mandat de protection

Mercredi 24 février 2021 - 19h00 à 20h30

Présentation et échange sur le mandat de protection, la procuration, l'homologation, la séparation et les tutelles. L'atelier est animé par Marie-Josée Manègre, notaire.

FORMATION - Initiation au *focusing*

Les lundis 1^{er}, 8, 15 et 22 février 2021 - 13h00 à 16h00

Le *focusing* est une expérience particulière d'écoute intérieure, corporellement ressentie, conduisant à une forme de conscience et de connaissance de soi profonde. La formation est animée par Anne Brissette d'Aux Couleurs de la vie Lanaudière.



Les activités se font en ligne avec la plateforme Zoom (vous recevrez le lien lors de votre inscription).
Gratuit pour les membres du CAB Montcalm. 15\$ pour les non-membres (frais d'adhésion annuelle).

Inscription : 450 839-3118 ou 1 888 839-3440 poste 227

Veuillez svp laisser un message vocal avec votre nom et vos coordonnées



**Vous avez un(e) conjoint(e) ayant une
problématique de dépendance et
désirez obtenir de l'information et du
soutien?**

**Nous pouvons vous offrir jusqu'à 5 rencontres
gratuites avec une de nos intervenantes**

450-759-4545

N'hésitez pas à nous appeler



LES MIDIS DE LA MOBILITÉ DURABLE

Webinaire gratuit sur les milieux de vie pour un vieillissement actif



Isabel Wiebe

Coordonnatrice
Vieillessement actif
et urbanisme



MILIEUX DE VIE
POUR UN
VIEILLESSEMENT ACTIF

Un projet de:
LA MOBILITÉ DURABLE,
ça me branche

Initiative présentée en
collaboration avec le
Plateau Lanaudois
Intersectoriel

Mardi 2 février 2021
de midi à 13h

Webinaire gratuit
Inscription obligatoire

Depuis octobre 2020, le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) offre une série de webinaires, intitulée Les midis de la mobilité durable, s'adressant d'abord aux organisations et aux municipalités lanaudoises, mais aussi à toutes les personnes intéressées à parfaire leurs connaissances à ce sujet. Cette série de webinaires est issue du projet La mobilité durable, ça me branche.

Le troisième webinaire de la série se tiendra le mardi 2 février 2021, de midi à 13 h, et aura pour thème les milieux de vie pour un vieillissement actif. L'événement se tiendra de façon virtuelle seulement via la plateforme Zoom. L'inscription est gratuite, mais obligatoire en remplissant le formulaire en ligne à l'adresse : <https://www.simplyk.io/ticketing/5ff5e30d3de368002684ac3f>.

Activités de proximité : répondre à nos besoins quotidiens quel que soit notre âge!

Le Québec connaît un vieillissement rapide de sa population. Pour faire face à ce défi, les municipalités sont amenées à jouer un rôle clé dans le soutien aux aînés, notamment afin de leur permettre de préserver leur autonomie le plus longtemps possible. De nombreux ajustements aux pratiques d'aménagement sont toutefois nécessaires pour assurer l'accessibilité des services pour les aînés et leur permettre de répondre à leurs besoins quotidiens.

Cette présentation porte sur les enjeux de l'accès aux services pour les aînés et présente quelques pistes d'intervention pour y répondre, notamment sur le plan du maintien des concentrations commerciales, de la localisation des équipements municipaux, ainsi que de l'accessibilité aux services de santé.

À propos de la conférencière

Isabel Wiebe détient un baccalauréat en géographie, une maîtrise et un doctorat en études urbaines.

Elle a joint l'équipe de Vivre en Ville en 2018 pour développer des outils pratiques à l'intention des municipalités pour adapter les villes au vieillissement de la population.

MESSAGE À LA COMMUNAUTÉ

Depuis janvier 2020, elle coordonne un programme d'accompagnement aux municipalités québécoises visant à soutenir l'adaptation des pratiques d'aménagement et d'urbanisme pour assurer l'accès aux services pour les aînés, faciliter leurs déplacements, diversifier l'offre résidentielle et contribuer à l'émergence de milieux inclusifs et de qualité.

Isabel Wiebe participe aux activités de recherche de Vivre en Ville, à la rédaction de guides, de même qu'à la formation et à l'accompagnement des municipalités.

Pour toute information complémentaire

Pour toute question au sujet de cet événement, veuillez communiquer avec Gabriel Meunier, chargé de projets - Énergie et changements climatiques, par téléphone au 450 756-0186, poste 2, ou par courriel à l'adresse gabriel.meunier@crelanaudiere.ca.

Source :

Julie Beauséjour
Responsable des communications
Conseil régional de l'environnement
de Lanaudière
julie.beausejour@crelanaudiere.ca
450 756-0186, poste 5

Information :

Gabriel Meunier
Chargé de projets -
Énergie et changements climatiques
Conseil régional de l'environnement
de Lanaudière
gabriel.meunier@crelanaudiere.ca
450 756-0186, poste 2

Joliette, le 12 janvier 2021

crel@crelanaudiere.ca

www.crelanaudiere.ca

450 756-0186
365, rue Saint-Louis, C.P. 658
Joliette (Québec) J6E 7N3



25 AU 29 JANVIER 2021

Forum de l'action climatique

EN MODE SOLUTION,
DANS TOUTES LES RÉGIONS



**Emplois d'été
Canada**

**PÉRIODE DE
CANDIDATURE
POUR LES
EMPLOYEURS**

**Lancement
lundi le 21 décembre**

www.canada.ca/emploisetecanada

Canada

Bonjour à toutes et à tous,

J'espère que le temps des fêtes vous a apporté un peu de réconfort et de repos...

J'ai apprécié cette pause...

DÉMARCHE – MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS! C'EST PARTI!

N'oubliez pas d'aller remplir le questionnaire en ligne que vous retrouverez sur notre Facebook, ou sur le site de la municipalité. Vous pouvez vous rendre à la municipalité ou à la bibliothèque, pour en avoir une copie papier.

<https://forms.gle/h3CfZN91fLFKxTR5A>

Le 26 novembre dernier, nous avons eu une première rencontre en Visioconférence et une autre suivra sous peu.

Je vous ferai un résumé, à suivre...

RENOUVÈLEMENT DES CARTES DE MEMBRE

Vous recevrez sous peu ou à votre renouvellement une lettre pour vous rappeler qu'il est temps de renouveler et aussi de faire parvenir votre chèque comme paiement. Tout est bien expliqué et les enveloppes sont affranchies. Je compte sur votre fidélité au Club et surtout, n'hésitez pas à m'appeler s'il y a un problème. Merci beaucoup à toutes et à tous de continuer à faire confiance au CLUB FADOQ Saint-Esprit.

Un gros merci et bienvenue aux nouveaux membres, (vous pouvez toujours devenir membre du club).



Club FADOQ Saint-Esprit
Lanaudière

CLUB FADOQ SAINT-ESPRIT - LES COEURS JOYEUX INC.

Bonne fête pour les personnes nées en janvier et février. Des bisous virtuels à vous!

Prompte guérison à nos membres affectés par la maladie.

Vives sympathies à celles et ceux qui ont perdu un être cher. Nos pensées vont vers vous.

Suivez-nous sur Facebook : FADOQ - Les Cœurs Joyeux Saint-Esprit

Francine Vendette, présidente

Pour le

CONSEIL 2020-2021

Francine Vendette, présidente 450 559-6240

Louise Boivin, vice-présidente 514 794-8904

Lucille Levesque, secrétaire

Francine Héту, trésorière 450 839-6708

Caroline Mueller, administratrice

Considérant que nous n'avons pas les capacités d'accueil nécessaires et en accord avec la municipalité de Saint-Esprit, nous n'accepterons aucune présence d'étudiants ni d'usagers à l'intérieur de la bibliothèque.

Notez cependant que le prêt sans contact continue (voir le texte ci-dessous).

NOUVEAUTÉS :

ADULTES

Bertrand, Janette	Un viol ordinaire
Hervieux, Marc	Bon vivant
McSween, Pierre-Yves	Liberté 45
O'Gleman, Geneviève	Petit prix
Ricardo	À la plaque
Rivard, Julie	La maison des Levasseur

JEUNES

Bergeron, Alain M.	La grande épopée du hockey au Québec
Bergeron, Alain M.	Petit Billy Stuart
	À table les oiseaux
	La promenade de FrouFrou
	FrouFrou a peur de l'orage
Demers, Dominique	Scélératatouille, la sorcière sans fesses
Gravel, Élise	Bienvenue à la monstrierie
	La tribu qui pue
	Le grand Antonio
	Une patate à vélo
	Le roi des oiseaux
	Super-Titi dans les céréales se mangent froides
	Super-Lulu dans la femme au nombril bionique
	Ada la grincheuse en tutu
Guilbault, Geneviève	Ti-Guy la Puck (V.7) Le défi des champions
Laroche, Claudia	La doudou qui ne sentait pas bon
	La doudou qui était amoureuse d'un hamster
	La doudou qui avait peur des dinosaures
	La doudou et les émotions

Papineau, Lucie	La légende de Maurice Richard
Paquin, Caroline	La dinde qui voulait voter
Peyskens, Maryse	L'école des gars (V.1)
	Ça se complique à l'école des gars (V.3)
	Disparitions à l'école des gars (V.4)
	Une classe de filles à l'École des gars (V.5)
Pilkey, Dav	Les aventures du Capitaine Bobette en couleurs
Sobral, Patrick	Les Légendaires World without (V.22) Les éveillés (V.23) Les cicatrices du monde
William	Les sisters (V.3) C'est elle qu'a commencé (V.4) C'est nikol crème (V.6) Un amour de sister (V.14) Juré, craché, menti

NOUVEL ÉCHANGE

Deux fois par année, en janvier et en août nous procédons à un échange sur environ 1000 livres de notre collection déposée.

Donc le 12 janvier dernier nous avons procédé à l'échange et nous avons 1000 « nouveaux » titres à vous offrir.

Venez donc nous visiter, en ligne pour le moment, et vous trouverez certainement de quoi vous satisfaire.

PRÊT DE LIVRES SANS CONTACT...

Comme avant les Fêtes, nous faisons toujours du prêt sans contact, et ce, pour une durée indéterminée.

Certaines consignes sont à respecter pour emprunter des livres :

LES CONSIGNES

1. Commander vos livres :

- par courriel : biblio125@reseaubibliocqlm.qc.ca
- par téléphone : 450-831-2274

Vous devez fournir les renseignements suivants :

- votre nom et votre numéro de téléphone;
- le titre des livres que vous souhaitez emprunter (les revues sont aussi disponibles);
- vous pouvez commander des livres de d'autres bibliothèques (en PEB);
- la plage horaire qui vous convient le mieux pour passer prendre vos livres.

Si vous n'êtes pas abonné à la bibliothèque de Saint-Esprit, vous pouvez vous abonner en ligne sur le site Bibli&cie ou par téléphone au 450-831-2274.

Vous pouvez aussi consulter le site Bibli&cie pour faire vos recherches et choix de livres.

Les plages horaires pour venir chercher vos livres sont :

Mardi : 10 h à 16 h

Mercredi : 13 h à 15 h 30

Vendredi : 13 h à 20 h

2. Attendre la confirmation et le rendez-vous. Nous vous contacterons par téléphone ou courriel pour confirmer votre rendez-vous.

NE VOUS PRÉSENTEZ PAS À LA BIBLIOTHÈQUE SANS RENDEZ-VOUS

3. Se présenter à la bibliothèque pour chercher vos livres.

- déposez les documents retournés dans la chute à livres;
- entrez et prenez le sac de livres qui est à votre nom sur la table;
- quittez les lieux rapidement pour donner le temps de désinfecter les surfaces avant l'arrivée du prochain usager;
- une seule personne par famille devra venir récupérer le ou les sacs de livres.

S'IL VOUS PLAÎT, RESPECTEZ LE PLUS POSSIBLE L'HEURE QUI VOUS EST ATTRIBUÉE

4. Les règlements habituels de la bibliothèque s'appliquent :

- Un maximum de 5 livres par personne pour une durée de 3 semaines.

Si vous avez des questions, contactez-nous :

par courriel : biblio125@reseaubibliocqlm.qc.ca

ou par téléphone : 450-831-2274.

UNE RESSOURCE DU RÉSEAU À DÉCOUVRIR

En cette période hivernale de pandémie où l'on est moins motivé de passer à la bibliothèque, abonnez-vous en ligne. Vous pouvez procéder à votre inscription à partir du portail **Biblietcie.ca**. Vous pourrez ainsi accéder aux ressources numériques et à l'emprunt de livres et de magazines numériques. La création de votre dossier se fera automatiquement et vous recevrez un numéro temporaire par courriel. Vous n'aurez plus qu'à faire un saut à la bibliothèque au moment qui vous conviendra pour finaliser votre abonnement et ainsi avoir accès au prêt de livres, de magazines et tous les autres services offerts par votre bibliothèque.

ACCÈS À VOTRE BIBLIOTHÈQUE PAR INTERNET

- Vous désirez renouveler vos emprunts?
- Vous désirez connaître l'échéance et les titres de votre dernier emprunt de livres?
- Vous désirez réserver certains titres qui sont à la bibliothèque?
- Vous désirez faire des recherches sur certains titres et sujets?

Rien de plus facile...

Visitez le site internet de notre réseau, il a beaucoup à vous offrir. La navigation est facile et conviviale. D'un seul clic, l'utilisateur a accès à son dossier d'abonné, au catalogue, aux nombreuses ressources électroniques et même aux livres numériques.

Pour y accéder : **biblietcie.ca**

Lorsque demandé, votre numéro d'utilisateur correspond au numéro inscrit sur votre carte zébrée (vous devez donc être inscrit à la bibliothèque) et le mot de passe est **ALICE**.

Si vous rencontrez des difficultés, contactez-nous, il nous fera plaisir de vous aider.

NOS HEURES D'OUVERTURE

Mardi : 9 h à 17 h

Mercredi : 12 h à 16 h

Vendredi : 12 h 30 à 20 h 30

Par contre durant la période de couvre-feu,

soit du 9 janvier au 8 février 2021,

les heures d'ouverture du vendredi seront : 11 h 30 à 19 h 30

Notre adresse : 45, des Écoles, Saint- Esprit, J0K 2L0

Pour nous joindre : 450-831-2274

Notre adresse courriel : biblio125@reseaubibliocqlm.qc.ca

Diane Lamarre

Et les bénévoles de la Bibliothèque Alice-Parizeau

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

*Stationnement interdit dans les rues de la municipalité
du 15 novembre 2020 au 15 avril 2021, entre 23 h et 7 h (matin)*

Janvier 2021

26-29	Régions	Forum de l'action climatique
31	MRC de Montcalm	Fin du programme <i>Questionnaire auprès des aînés</i>

Février

1 ^{er}	20 h	Mairie	Séance du Conseil municipal (fermée au public)
1 ^{er}	13 h	CAB	Initiation au focusing
2	13 h	CREL	Webinaire de la série Midis de la mobilité durable
8	13 h	CAB	Initiation au focusing
8-12		Inscription scolaire	Passe-Partout et maternelle
15	13 h	CAB	Initiation au focusing
22	13 h	CAB	Initiation au focusing
24	19 h	CAB	Atelier Les Clés - Mandat de protection

Défi Château de neige du 4 janvier au 8 mars 2021

CALENDRIER DES COLLECTES

*** Les collectes débutent à 7 h le matin ***

JANVIER						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24/31	25	26	27	28	29	30

POUBELLE 
Ordures ménagères
BAC BLEU 
Matières recyclables
BAC BRUN 
Matières organiques
COLLECTE 
Gazon-feuilles
COLLECTE 
des encombrants

FÉVRIER						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28						